



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif		■											
		p2	communautaire de voisinage	■(a)												
		u1	utilité publique légère		■											
		LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	0	0									
Nombre de logements			max.	0	0											
STRUCTURE / BÂT	Isolée			■												
	Jumelée															
	Contiguë															
BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	3	--											
	Largeur minimum		(m)	7	--											
	Superficie de bâtiment au sol minimum		(m ²)	80	--											

TERRAIN	Superficie minimum		(m ²)	1200	--										
	Largeur minimum		(m)	30	--										
	Profondeur minimum		(m)	30	--										

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	15	--										
		Avant maximum		(m)	--	--										
		Latérale minimum		(m)	10	--										
		Total des deux latérales minimum		(m)	20	--										
		Arrière minimum		(m)	10	--										
	Espace naturel		(%)	--	--											
	Rapport espace bâti / terrain		max.	0,3	--											
	Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--											
	Nombre de logement / hectare		max.	--	--											

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)													

ZONE:	P 110
Communautaire	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis les écoles primaires et les services de garde de tout genre

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme